

**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 22 janvier 2024 _ 17h15
Salle de réunion l'hôtel d'agglomération (3^{ème} étage)**

PRÉSENCES

Le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de Dole s'est réuni le lundi 22 janvier 2024 à 17h15, salle de réunion du 3^{ème} étage de l'Hôtel d'Agglomération, sur la convocation de Mme Frédérique DRAY, Vice-présidente du CCAS.

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS, article 17, Mme Delphine BERNARDOT, Directrice, assure le secrétariat de séance.

Nbre de membres du C.A. en exercice : 17
Nbre de membres présents : 11
Nbre de procurations : : 04
Nbre de membres votants : 15
Date de convocation : 17 janvier 2024
Date de publication : 30 janvier 2024

Conseillers présents :

Mmes ANTOINE Patricia, CRETIN-MAITENAZ Blandine, DRAY Frédérique, BUSSIÈRE Pierrette, DEJEUX Jacqueline, CALLEJA DEL CASTILLO Maria-Del-Mar, NICOLET Joëlle
MM CUINET Jean-Pierre, GOMET Nicolas, MOUGIN Alain, PANIER Yves

Excusés avec procuration de vote :

M. DRUET Timothée à M. GOMET Nicolas,
M. GAGNOUX Jean-Baptiste à Mme DRAY Frédérique
Mme GIROD Isabelle à Mme BUSSIÈRE Pierrette
Mme GRUET Justine à Mme ANTOINE Patricia

Excusés sans procuration de vote :

M. CIGLIA Fabrice
M. POIROT Guy

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Mme la Vice-Présidente ouvre la séance en constatant que le quorum est atteint et donne lecture des pouvoirs.

POINT N°1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 DECEMBRE 2023

Mme la Vice-Présidente soumet pour approbation le procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 décembre 2023 qui est adopté à l'unanimité.

POINT N°2 : COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LA VICE-PRÉSIDENTE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION DE POUVOIR

Mme la Vice-présidente présente les différentes aides sociales facultatives accordées depuis le dernier Conseil d'Administration. De plus, elle indique la tenue de la commission pour l'attribution des aides le 05 février 2024.

DÉCISIONS DE LA VICE-PRÉSIDENTE

ET DE LA COMMISSION D'ACTION SOCIALE du 14/11/2023 au 08/01/2024

Demandes	Demandes acceptées	Demandes refusées	Montant total attribué
Aides au permis de conduire	5	0	1650,00 €
Aides financières « Transport Grand Dole Mobilité »	4	0	400,00 €
Aides financières DOLEA « chèque O »	8	0	2189,77 €
Aides financières « Energie »	0	0	0,00 € €
Autres	2	1	400,00 €
TOTAL	19	1	4 639,77 €

DÉCISIONS DE LA VICE-PRÉSIDENTE**ET DE LA COMMISSION D'ACTION SOCIALE au 08/01/2024**

N° de la décision/CAS	Date de décision	Objet de la décision	Montant alloué
2023-DC-112	04/12/2023	Aide au permis de conduire citoyen - Autoécole CARD HORIZON	350,00 €
2023-DC-113	04/12/2023	Aide financière DOLEA - Fonds Solidarité Eau "Chèque Ô"	400,00 €
2023-DC-114	04/12/2023	Aide financière DOLEA - Fonds Solidarité Eau "Chèque Ô"	234,55 €
2023-DC-115	04/12/2023	Aide financière Règlement frais de livraison de repas à domicile - COLISEE (Les Vergers de la Belaine)	100,00 €
2023-DC-116	04/12/2023	Aide financière DOLEA - Fonds Solidarité Eau "Chèque Ô"	100,00 €
2023-DC-117	04/12/2023	Aide financière DOLEA - Fonds Solidarité Eau "Chèque Ô"	75,22 €
2023-DC-118	04/12/2023	Aide financière Transports Grand Dole Mobilités	50,00 €
2023-DC-119	18/12/2023	Aide financière Transports Grand Dole Mobilités	150,00 €
2023-DC-120	18/12/2023	Aide financière DOLEA - Fonds Solidarité Eau "Chèque Ô"	80,00 €
2023-DC-121	18/12/2023	Aide financière DOLEA - Fonds Solidarité Eau "Chèque Ô"	300,00 €
2023-DC-122	18/12/2023	Aide financière Transport Grand Dole Mobilités	100,00 €
2023-DC-123	18/12/2023	Aide au permis de conduire citoyen - Autoécole Formule 1	250,00 €
2023-DC-124	18/12/2023	Aide au permis de conduire citoyen - Autoécole CAMPUS	350,00 €
2023-DC-125	18/12/2023	Aide au permis de conduire citoyen - Autoécole Formule 1	350,00 €
2023-DC-126	18/12/2023	Aide au permis de conduire citoyen - Autoécole CARD HORIZON	350,00 €
2023-DC-127	28/12/2023	Aide financière Transport Grand Dole Mobilités	100,00 €
2023-DC-128	28/12/2023	Aide financière Ecole privée Ste Ursule de Dole	300,00 €
2023-DC-129	28/12/2023	Aide financière DOLEA - Fonds Solidarité Eau "Chèque Ô"	500,00 €

2023-DC-130	28/12/2023	Aide financière DOLEA - Fonds Solidarité Eau "Chèque Ô"	500,00 €
2023-DC-131	28/12/2023	Aide financière Magasin BUT	réponse négative

COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LA VICE-PRÉSIDENTE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

N° de décision	Date de décision	Objet de la décision	Montant
2023-DC-132	08/12/2023	Régie de recettes de la Résidence Autonomie des Paters : modification des produits encaissés	Montant maximum de l'encaisse : 1 000€

POINT N°3 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB) 2024

Mme la Vice-présidente rappelle en préambule les éléments de contexte qui conduisent à l'élaboration du ROB et laisse la parole à M. CONREUX, responsable administratif, afin de présenter le projet de rapport d'orientation budgétaire 2024 concernant le budget principal.

A/ Les dépenses de fonctionnement du budget principal

Les orientations budgétaires pour l'année 2024 tiennent compte, au-delà des dépenses inhérentes au fonctionnement du service (matériel, fournitures, assurances, ...) des actions suivantes :

- La poursuite des aides au permis de conduire, avec le maintien d'une enveloppe de 20 000€. En 2023, 52 jeunes ont bénéficié de cette aide,
- Maintien d'une enveloppe d'aides sociales facultatives destinée aux ex-résidents du Val d'Amour qui ont été relogés au Paters,
- Poursuite du Programme de Réussite Educative (PRE) sur les Mesnils Pasteur,
- La poursuite des activités en direction des personnes âgées dans le cadre du pôle seniors,
- Le versement d'une subvention d'équilibre sur le budget annexe de la résidence autonomie des Paters (30 000€).

Les autres missions assurées par le CCAS s'inscrivent dans la continuité avec notamment les dispositifs d'aides et de secours d'urgence et les missions d'action sociale légale (enterrement des personnes dépourvues de ressources suffisantes, dossiers d'obligations alimentaires, dossiers d'hébergement personnes âgées et/ou handicapées, l'instruction en familles, domiciliation,...) et facultative (permanence d'accueil et d'urgence, accompagnement des bénéficiaires du RSA, accompagnement des personnes sans domicile stable et accompagnement Vers et Dans le Logement).

Pour 2024, le BP s'établit à hauteur de 786 600€ contre 782 500€ en 2023 avec une subvention d'équilibre demandée de 490 000€ contre 470 000€.

Au chapitre 011 : Charges à caractère général

Ce chapitre couvre les dépenses relatives au fonctionnement du CCAS avec notamment les frais de maintenances des logiciels métiers, les assurances, les honoraires du PRE, ainsi que les dépenses pour les animations et la communication pour les actions du pôle séniors (guinguettes, semaine bleue)

De plus, depuis 2023, les dépenses liées à la téléassistance ont basculé du chapitre 65 vers le chapitre 011.

Mme DRAY évoque l'analyse des besoins sociaux dont l'étude a été engagée en 2023. Elle explique qu'une présentation synthétique sera prochainement présentée aux membres du conseil d'administration.

Chapitre 012 : Le personnel du CCAS

Rappelons que ce budget comprend également les salariés chargés du service de livraison de repas à domicile (RAD), pour lequel le CCAS récupère intégralement les recettes sur le budget annexe des RAD.

Le scénario RH retenu pour 2024 est le suivant :

- **Maintien d'une équipe de 4 travailleurs sociaux** afin d'assurer l'ensemble des missions obligatoires et facultatives.
Le CCAS connaît une augmentation régulière des personnes accueillies en permanences d'urgence et des demandes de domiciliations.
En parallèle, les travailleurs sociaux assurent également des missions contractuelles avec le Conseil Départemental du Jura (CD39) (accompagnement des bénéficiaires du RSA) et la DDETSPP (Accompagnement Vers et Dans le Logement, et accompagnement des personnes sans domicile stable)
- **Présence d'une référente éducative** dans le cadre du PRE à 35h qui assure ses missions en direction des enfants de 2 à 16 ans rencontrant des problématiques éducatives et résidant sur les Mesnils Pasteur.
- **3 agents (2,2 ETP) en charge de la livraison des repas à domicile.**
- **Application d'un indice GVT à 1.5%** et prise en compte des promotions et avancements de grades.
- **Pas d'inscription de CIA, en l'absence d'indication à ce sujet.**

La structure et l'évolution de la masse salariale :

En 2024, les charges de personnel et frais assimilés (assurance, médecine du travail...) sont en légère baisse passant de 566 500€ en 2023 à 557 500€.

Au 31 décembre 2023, l'effectif global s'élève à 13 agents répartis comme suit par filières :

Filière administrative :

Catégorie A :

1 poste d'attaché

Catégorie B

1 poste de rédacteur

Catégorie C :

3 postes d'adjoints administratifs

Filière Technique :

Catégorie C :

3 postes d'adjoints techniques (service de repas à domicile)

Filière sociale :

Catégorie A

4 postes d'Assistants sociaux éducatifs ASE représentant

Filière animation :

Catégorie B

1 poste d'animateur référente éducative (Programme de Réussite Educative) mis à disposition par le Grand Dole

Hors RH, les marges de manœuvre au CCAS restent très limitées sur les chapitres 011 et 65 sur lesquels un important travail de maîtrise des charges a été fait les années précédentes.

Au chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Ce chapitre concerne pour l'essentiel l'aide aux personnes en grande difficulté via les secours d'urgence, les chèques d'accompagnement personnalisé, les tickets repas, bus, le permis citoyen, ...

Les inscriptions budgétaires pour 2024 s'élèvent donc **à 142 550€ contre 148 550€ en 2023**, il comprend :

- Les subventions PRE aux associations (5 000 €) et au centre social Olympe de Gouges (3 000€),
- Le voyage seniors avec le centre social l'Escale géré par l'association des Loisirs populaires dolois avec 1500 €,
- L'aide au permis de conduire à hauteur de 20 000€,
- Les dépenses liées à l'aide aux personnes démunies à hauteur de 32 000€ (Secours d'urgence, Chèque d'accompagnement personnalisé, obsèques des personnes indigentes),
- L'aide facultative versée aux anciens résidents du Val d'Amour (50 000€),
- Versement sur le budget annexe de la résidence autonomie de 30 000€ afin d'équilibrer le budget.

B/ Les recettes de fonctionnement

Le CCAS bénéficie de différentes subventions dans le cadre des conventions annuelles signées avec les partenaires suivants :

- CD39 au titre de la mission d'accompagnement des bénéficiaires du RSA à hauteur de **78 000€** pour l'accompagnement de 150 mesures RSA,
- DDETSPP sur les dispositifs d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) à hauteur de **12 000€** et d'accompagnement social des personnes en rue **35 000€**.

Le CCAS attend également des subventions pour le PRE à la même hauteur qu'en 2023 à savoir **26 800€ du Grand Dole et 42 000€ de l'Etat dans le cadre de la Politique de la Ville**.

► Le BP du CCAS pour l'année 2024 s'établit à 786 600€. Une subvention d'équilibre de 490 000€ est demandée à la Ville pour assurer les missions confiées.

C/ Le budget d'investissement 2024

Les dépenses prévues pour 2024 s'élèvent à 9 700 €. Elles sont consacrées au renouvellement des biens nécessaires au bon fonctionnement du service. Les principales dépenses seront consacrées notamment à l'achat de matériel et du mobilier. La dotation aux amortissements représente la quasi-totalité des recettes.

BUDGET PRIMITIF 2024 – CCAS DOLE

SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	COMMENTAIRES
20	Immobilisations incorporelles	8 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	2 000,00 €	Licences Office et Millésime
21	Immobilisations corporelles	7 500,00 €	5 800,00 €	4 000,00 €	7 700,00 €	Renouvellement matériels de bureau et informatique, mobilier....
	TOTAL DEPENSES	15 500,00 €	12 800,00 €	11 000,00 €	9 700,00 €	

Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	COMMENTAIRES
10	Dotations , fonds divers de réserves	700,00 €	600,00 €	1 000,00 €	2 200,00 €	
040	Amortissements des immobilisations	14 800,00 €	12 200,00 €	10 000,00 €	7 500,00 €	
	TOTAL RECETTES	15 500,00 €	12 800,00 €	11 000,00 €	9 700,00 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	COMMENTAIRES
011	Charges à caractère général	50 800,00 €	56 500,00 €	57 300,00 €	78 880,00 €	Intégration des dépenses de téléassistance (précédemment sur le 065) : + 33 000€ Réalisation ABS en 2023 (10 000 €) non reporté en 2024
012	Charges de personnel	726 000,00 €	716 500,00 €	566 500,00 €	557 500,00 €	Réorganisation du service des RAD Arrêt de l'activité abri de nuit Gleitz

65	Autres charges de gestion courante	95 450,00 €	102 350,00 €	148 550,00 €	142 550,00 €	Dépenses téléassistance basculée sur le 011 (- 33 000 €) Permis de conduire (20 000 €), Commission Aide sociale facultative (25 000 €), SU + CAP (7 000 €), Aide sociale ex-résidents Val d'Amour (50 000 €), Voyage Seniors (1 500 €), Subvention PRE aux associations (5 000 €) et au Centre social Olympe de Gouges (3 000 €), Subvention d'équilibre pour le budget des Paters (30 000€).
66	Charges financières	50,00 €	50,00 €	50,00 €	70,00 €	
67	Charges exceptionnelles	300,00 €	300,00 €	100,00 €	100,00 €	
TOTAL DEPENSES REELLES		872 600,00 €	875 700,00 €	772 500,00 €	779 100,00 €	

Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	COMMENTAIRES
042	Opérations d'ordre (Immobilisations)	14 800,00 €	12 200,00 €	10 000,00 €	7 500,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		14 800,00 €	12 200,00 €	10 000,00 €	7 500,00 €	

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		887 400,00 €	887 900,00 €	782 500,00 €	786 600,00 €	
---	--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	--

Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	COMMENTAIRES
013	Atténuation de charges	8 000,00 €	8 000,00 €	1 100,00 €	600,00 €	Pas de CUI en 2024
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	91 000,00 €	77 000,00 €	85 000,00 €	98 000,00 €	Intégration des recettes de téléassistance : + 34 000€ (précédemment sur le 75), Baisse remboursement salaires RAD suite à réorganisation (passage de 2,8ETP à 2,2ETP) : -21 000 €
74	Dotations et participations	752 800,00 €	765 300,00 €	658 800,00 €	683 800,00 €	Subvention Ville (490 000€), subventions Etat (89 000€), Subvention Conseil Départemental (78 000€), Subvention Grand Dole (26 800€)
75	Autres produits de gestion courante	34 000,00 €	34 000,00 €	37 500,00 €	4 100,00 €	Recettes de téléassistance basculées sur le chapitre 70 (- 34000€)
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
77	Produits exceptionnels	1 600,00 €	3 600,00 €	100,00 €	100,00 €	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		887 400,00 €	887 900,00 €	782 500,00 €	786 600,00 €	

BUDGET PRIMITIF 2024 _ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DETAIL DES RECETTES

Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
013	Atténuation de charges	8 000,00 €	8 000,00 €	1 100,00 €	600,00 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	91 000,00 €	77 000,00 €	85 000,00 €	98 000,00 €
74	Dotations et participations	752 800,00 €	765 300,00 €	658 800,00 €	683 800,00 €
74718	Participation Etat (TS+AVDL+PRE)	111 000,00 €	115 500,00 €	92 000,00 €	89 000,00 €
7473	Participation du dpt (RSA)	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	78 000,00 €
7474	Subvention ville	545 000,00 €	553 000,00 €	470 000,00 €	490 000,00 €
7475	Groupements de collectivités (Gd Dole)	26 800,00 €	26 800,00 €	26 800,00 €	26 800,00 €
7478	Autres organismes (Doléa)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	34 000,00 €	34 000,00 €	37 500,00 €	4 100,00 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	1 600,00 €	3 600,00 €	100,00 €	100,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		887 400,00 €	887 900,00 €	782 500,00 €	786 600,00 €

Mme la Vice-Présidente présente les orientations 2024 pour le budget repas à domicile :

L'année 2023, a été marquée par la réorganisation du service de repas à domicile.

Ainsi, jusqu'au 1er mai 2023, le service était organisé en 3 tournées. Le manque de bénéficiaires sur une tournée a conduit à l'arrêt de cette dernière afin d'optimiser les coûts. Une liste d'attente a été constituée pour les nouveaux bénéficiaires souhaitant s'inscrire et ne pouvant être intégrés aux deux autres tournées faute de place. Dans un souci de garantir l'accès au service de portage de repas à domicile à l'ensemble des personnes qui en avait besoin, un contrat a été signé avec La Poste à compter du 1^{er} octobre 2023 afin que la livraison des convives inscrits sur liste d'attente soit assurée.

Ce service fait l'objet d'un budget annexe.

Une équipe constituée de 3 agents, représentant 2,2 ETP assure le service de livraison. La gestion administrative et financière est assurée par la directrice du foyer et une secrétaire du foyer et représente 0,35 ETP.

La société Petit Forestier continue de mettre à disposition du CCAS les véhicules pour assurer les 2 tournées quotidiennes.

Le montant total du budget de fonctionnement s'élève à 399 000€ pour l'année 2024 sur la base de 3 600 repas vendus et 515 potages par mois.

Pour l'année 2024, les tarifs du Syndicat Mixte de la Grande Table ont augmenté de 0,10€ pour les repas et de 0,05€ pour les potages. Le Conseil d'Administration du CCAS a décidé en décembre de répercuter uniquement la hausse des tarifs pour les repas portant ainsi le prix à 9,10€ et 1,10€ pour les potages.

BUDGET PRIMITIF – SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	COMMENTAIRES
011	Charges à caractère général	30 250,00 €	30 300,00 €	59 200,00 €	77 700,00 €	Baisse des frais de location de véhicules et de carburant liés à la réorganisation 14 000€ contrat avec La Poste
012	Charges de personnel	104 000,00 €	93 000,00 €	94 000,00 €	73 500,00 €	Réduction des coûts de personnel lié à la réorganisation du service
65	Autres charges de gestion courante	244 600,00 €	245 600,00 €	242 600,00 €	247 600,00 €	
67	Charges exceptionnelles	1 150,00 €	1 150,00 €	200,00 €	200,00 €	
TOTAL DES DEPENSES		380 000,00 €	370 050,00 €	396 000,00 €	399 000,00 €	

Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	COMMENTAIRES
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	377 000,00 €	379 000,00 €	393 000,00 €	399 000,00 €	3600 repas/mois vendus à 9,10€ 515 potages/mois à 1,10€
74	Dotations et participations	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	
TOTAL DES RECETTES		380 000,00 €	382 000,00 €	396 000,00 €	399 000,00 €	

Madame la vice-présidente présente conjointement avec M. CONREUX les orientations 2024 pour le budget de la résidence autonomie des paters :

L'année 2023 constitue la première année de fonctionnement de la nouvelle résidence autonomie des Paters. La quasi-totalité des logements, excepté le T3 et le T4 ont pu être mis en location sur l'ensemble de l'année soit un taux d'occupation de 98%.

L'année 2023 a été marquée par :

- L'augmentation des charges d'électricité et d'eau malgré le bouclier tarifaire,
- L'augmentation de la redevance Grand Dole Habitat (GDH) notamment la part concernant la provision pour gros entretien qui était fixé à 0,4% en 2023, passera à 0,5% en 2024 pour atteindre 0,6% en 2025.

M.GOMET demande si la redevance de Grand Dole Habitat va encore augmenter.

M. MOUGIN indique un point de vigilance par rapport à l'augmentation de la redevance versée à GDH surtout au niveau de l'évolution de la provision pour grosses réparations compte tenu de la réhabilitation extension du bâtiment.

Mme ANTOINE répond que la redevance est en partie indexée sur le montant du livret A et qu'il est donc difficile de dire si elle va encore augmenter. Elle ajoute que des négociations sont en cours avec GDH concernant la provision pour travaux.

A/ Les dépenses de fonctionnement

Les inscriptions budgétaires pour 2024 s'élèvent à 1 301 400€ réparties comme suit :

Chapitre 011 : Charges à caractère général

262 000 € ont été inscrit pour ce chapitre dont 95 000€ pour couvrir les dépenses d'eau, d'électricité et de chauffage.

Les achats de repas au syndicat mixte de la Grande Tablee sont également budgétés sur la base de 55 repas par jour en moyenne et de 2 collations du soir (nouveau service proposé à compter du 1^{er} janvier 2024) représentant une dépense de 113 000 €.

Mme CALLEJA DEL CASTILLO fait remarquer qu'il devrait y avoir davantage de communication pour les personnes extérieures qui souhaitent déjeuner à la résidence autonomie.

Chapitre 012 : Personnel

Le budget prévisionnel établi comprend 12 agents dont 1 agent en CDD, et 2 postes en contrat d'insertion viennent compléter l'équipe (1 poste à 26h et 1 à 20h).

Le coût total des charges de personnel est de 512 300€, et le personnel est réparti comme suit, dans les différentes filières suivantes :

Filière administrative :

En catégorie A :

- 1 attaché assurant la direction de la résidence

En catégorie B :

- 1 animateur

En catégorie C

- 1 adjoint administratif

Filière technique :

En catégorie B :

- 1 Technicien

En catégorie C

- 7 adjoints techniques y compris l'agent assurant l'accueil

Un agent en CDD (0,6ETP) et deux agents en contrat d'insertion complètent cette équipe.

Chapitre 016 : dépenses afférentes à la structure

Ce chapitre concerne pour l'essentiel les charges locatives versées à GDH qui s'élèvent à 476 000€. Les autres dépenses couvrent notamment les assurances, les différents contrats de maintenance pour le fonctionnement du foyer et la dotation aux amortissements.

Le montant total inscrit pour ce chapitre est de 527 100€.

B/ Les recettes de fonctionnement attendues

74% des recettes attendues proviennent des produits de la tarification (chapitre 017), cette estimation dépend donc fortement du taux d'occupation de la résidence.

M. GOMET fait remarquer que le total du chapitre 017 au BP 2023 (995 K€) est supérieur à celui des orientations 2024 (970 K€) ?

Mme BERNARDOT, Directrice du CCAS, répond que cela provient de la prise en compte de la tarification des anciens logements de fonction (T3 et T4) « surestimé » au moment de la préparation budgétaire du BP 2023.

Les autres produits d'exploitation (chapitre 018) sont composés essentiellement des recettes liées au service de restauration sur table, du forfait autonomie versé par le CD39.

L'équilibre budgétaire n'ayant pu être atteint compte tenu des obligations légales en terme d'augmentation des redevances, une subvention d'équilibre de 30 000€ est prévue (chapitre 019).

C/ Le budget d'investissement 2024

Les dépenses prévues pour 2024 s'élèvent à 33 600€. Elles sont consacrées au renouvellement des biens nécessaires au bon fonctionnement du service.

Le Chapitre 16 ouvert en 2021 concerne la mise en place d'un dispositif de caution à l'entrée dans les lieux. Les recettes proviennent de la dotation aux amortissements, du FCTVA.

BUDGET PRIMITIF 2024 – RESIDENCE AUTONOMIE

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP	Libellé	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
16	Emprunt et dette assimilés	7 500,00 €	13 000,00 €	8 500,00 €	8 500,00 €
20	Immobilisations incorporelles	2 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	21 000,00 €	108 000,00 €	33 200,00 €	24 100,00 €
TOTAL DEPENSES		30 500,00 €	123 000,00 €	42 700,00 €	33 600,00 €

CHAP	Libellé	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
10	FCTVA	900,00 €	8 700,00 €	11 000,00 €	2 300,00 €
16	Emprunt et dette assimilés	7 500,00 €	84 000,00 €	8 500,00 €	8 500,00 €
28	Amortissement des immobilisations	22 100,00 €	30 300,00 €	23 200,00 €	22 800,00 €
TOTAL RECETTES		30 500,00 €	123 000,00 €	42 700,00 €	33 600,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAP	Libellé	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	298 500,00 €	329 800,00 €	257 260,00 €	262 000,00 €
	<i>dont eau -assainissement</i>	<i>24 000,00 €</i>	<i>24 000,00 €</i>	<i>10 000,00 €</i>	<i>18 000,00 €</i>
	<i>dont électricité</i>	<i>24 000,00 €</i>	<i>33 000,00 €</i>	<i>24 000,00 €</i>	<i>32 000,00 €</i>
	<i>dont chauffage</i>	<i>67 000,00 €</i>	<i>69 400,00 €</i>	<i>50 000,00 €</i>	<i>45 000,00 €</i>
	<i>dont produits entretien</i>	<i>11 000,00 €</i>	<i>7 000,00 €</i>	<i>6 000,00 €</i>	<i>6 000,00 €</i>
	<i>dont prestations alimentation (SMGT)</i>	<i>139 000,00 €</i>	<i>139 000,00 €</i>	<i>108 000,00 €</i>	<i>113 000,00 €</i>
012	Dépenses afférentes au personnel	622 950,00 €	651 500,00 €	522 500,00 €	512 300,00 €
016	Dépenses afférentes à la structure	264 550,00 €	403 400,00 €	510 600,00 €	527 100,00 €
	<i>dont charges locatives GDH</i>	<i>191 000,00 €</i>	<i>328 000,00 €</i>	<i>456 000,00 €</i>	<i>476 000,00 €</i>
	<i>dont travaux entretien bâtiments</i>	<i>3 000,00 €</i>	<i>3 000,00 €</i>	<i>1 000,00 €</i>	<i>1 000,00 €</i>
	<i>dont maintenance bâtiments</i>	<i>24 000,00 €</i>	<i>19 000,00 €</i>	<i>12 200,00 €</i>	<i>12 000,00 €</i>
TOTAL DES DEPENSES		1 186 000,00 €	1 384 700,00 €	1 290 360,00 €	1 301 400,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP	Libellé	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
017	Produits de la tarification	876 500,00 €	1 060 300,00 €	995 000,00 €	970 000,00 €
018	Autres produits relatifs à l'exploitation	309 300,00 €	324 200,00 €	295 360,00 €	301 400,00 €
	<i>dont remboursement personnel (CAE/CUI)</i>	26 000,00 €	38 000,00 €	12 000,00 €	16 000,00 €
	<i>dont vente de repas</i>	198 600,00 €	201 000,00 €	165 500,00 €	172 000,00 €
	<i>dont forfait autonomie</i>	50 000,00 €	50 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
019	Produits financiers et produits non encaissables	200,00 €	200,00 €	0,00 €	30 000,00 €
TOTAL DES RECETTES		1 186 000,00 €	1 384 700,00 €	1 290 360,00 €	1 301 400,00 €

Mme la Vice-présidente propose de passer au vote et demande préalablement si cette présentation appelle à d'autres questions.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité des membres présents et représentés,

- PREND ACTE de la tenue du débat budgétaire,
- APPROUVE les orientations 2024 présentées dans le rapport.

POINT N°4 : TARIFS 2024 : MONTANTS DES REDEVANCES DANS LA RESIDENCE AUTONOMIE DES PATERS

Mme la Vice-présidente laisse la parole à Mme ANTOINE afin de présenter le projet de tarifs 2024 pour les montants des redevances dans la résidence autonomie des Paters.

Vu la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu les dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L342-1 et L 342-3 ;

Il est rappelé que les résidents de la résidence autonomie des Paters acquittent une redevance et non un loyer ce qui constitue une différence essentielle par rapport au logement de droit commun.

Les nouvelles redevances pratiquées font l'objet de revalorisations tarifaires sur la base de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) du second trimestre de l'année précédente pour la partie loyer et charges dont le montant s'élève à + 3.5% et de l'arrêté ministériel en date du 26 décembre 2023, concernant le prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées fixé pour 2024 à + 5,48 % maximum.

Pour cette année, il est proposé d'appliquer les revalorisations suivantes :

- Pour la partie Loyer et charges : + 3,5%
- Pour la partie prestations : + 1.5%

RÉSIDENCE DES PATERS		
Loyer + Charges récupérables	T1 avec balcon ou terrasse	473,94 €
	T1 bis sans balcon ni terrasse	559,72 €
	T1 bis avec balcon ou terrasse	677,67 €
	Supplément couples forfait	30,91 €
	T2 loggia < 7,5m ²	817,06 €
	T2 loggia > 7,5m ²	827,78 €
	T3	879,99 €
	T4	931,74 €
	Supplément couples forfait	51,51 €
Prestations	Prestations obligatoires	121,57 €

Mme ANTOINE évoque la réflexion en cours quant à l'individualisation des charges d'eau et de chauffage pour les résidents.

M.MOUGIN demande combien de résidents sont bénéficiaires de l'aide au logement, Mme KOCH, Directrice de la Résidence Autonomie, répond que 18 résidents perçoivent cette aide.

Mme la Vice-présidente propose de passer au vote et demande préalablement si cette présentation appelle à des questions.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, moins une abstention :

- DECIDE que les redevances payées par les résidents de la résidence autonomie des Paters sont revalorisées par conséquent, à compter du 1er février 2024, sur la base des montants proposés ci-dessus ;
- AUTORISE la Vice-Présidente du CCAS à signer les documents s'y rapportant.

POINT N°5 : QUESTIONS DIVERSES

Le prochain Conseil d'Administration se déroulera le lundi 25 mars 2024 à 17h15.

La séance est levée à 18h30.

La Présidente de séance,
Frédérique DRAY,
Vice-présidente du CCAS

La secrétaire de séance,
Delphine BERNARDOT,
Directrice du CCAS

